

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 10 mai 2023

ARRÊTÉ N° 2023/223

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant le niveau Sécurité renforcée Risque attentat du Plan Vigipirate sur le territoire français,

Considérant la demande de la Paroisse de la Nativité de Notre-Dame représentée par le père Jean-Paul TREZIERE pour organiser la procession de Pentecôte le lundi 29 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de la procession de Pentecôte qui se déroulera le lundi 29 mai 2023 à 20h, le cortège effectuera le parcours suivant : place de l'Église, place des Écoles, giratoire Alphonse Daudet, rue des Placettes, rue des Treilles, rue Saint André, rue Tarabotte, traverse Mazel, place Mazel, place des Armistices, place de la Mairie, rue de l'Église et retour sur la place de l'Église.

Article 2 :

Afin d'assurer la sécurité du défilé, la circulation sur le parcours stipulé à l'article 1^{er} du présent arrêté sera ponctuellement interrompue ou ralentie.

Article 3 :

La sécurité sera assurée le jour de la manifestation par la Paroisse qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 10 mai 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

